

Municipalité Ascot Corner

JOURNALIER / PRÉPOSÉ-E AUX PARCS

Sous la responsabilité administrative de la direction, la ou le journalier/préposé-e aux parcs accomplit les tâches suivantes :

- Entretien général des parcs, des terrains et des équipements municipaux
- Entretien des pelouses de tous les espaces municipaux
- Déneigement, entretien et surveillance des patinoires municipales et de ses accès
- Entretien et réparation des chemins, rues, trottoirs, stationnements et autres espaces ainsi que des réseaux d'aqueduc et d'égout

La ou le journalier/ère préposé-e aux parcs effectue toute autre tâche connexe demandée par la direction.

Qualifications de base

- Secondaire 3
- Permis de conduire

Début de l'emploi : Dès que possible

Statut de l'emploi : Salarié-e temporaire (remplacement d'environ 5 mois)

Nombre d'heures / semaine : 40 heures

Rémunération : selon la convention collective en vigueur

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 1^{er} mai 2026 à 12h00** avec la mention « Journalier préposé-e aux parcs » à l'attention de Jonathan Piché, Directeur général, par courriel : dg@ascotcorner.ca